

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Cabinet du Préfet

Affaire suivie par : Mme Anne-Marie LHOSTE

Tél.: 02.37 27 70 12 Fax: 02 37 27 70 44

Mèl : anne-marie.lhoste@eure-et-foir.gouv.fr

ARRETE ACCORDANT UNE RECOMPENSE POUR ACTE DE COURAGE ET DE DEVOUEMENT

Le Préfet d'Eure-et-Loir, Officier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret du 16 novembre 1901 modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

Vu le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le courrier de Monsieur le Colonel Jean-François GOUY, Directeur départemental des Services d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir en date du 22 juillet 2015 relatif à l'intervention de Monsieur Pascal PREVOST, Commandant Chef du groupement Ouest;

Considérant que la conduite du Commandant Pascal PREVOST, Chef du groupement Ouest est de nature à être récompensée au titre des actes de courage et de dévouement ;

Sur proposition de Monsieur le Colonel, Directeur départemental des services d'Incendie et de Secours d'Eure-et-Loir;

ARRETE:

<u>Article 1er</u> - Une récompense pour acte de courage et de dévouement (Médaille de Bronze) est décernée à Monsieur Pascal PREVOST.

<u>Article 2</u> — Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à CHARTRES, le 14 août 2015

Nicolas QUILLE

